



CR CTSS DIRIC DU 13 MARS 2020

Dans un contexte de crise sanitaire débutant, ce CTSS-DIRIC traite néanmoins de nombreuses problématiques purement interne, avec un point sur l'ICP et un passage en revue des différents services de la DIRIC. Bonne lecture !

1. ICP

DIRIC/D fait un point sur l'ICP.

En janvier et février se sont déroulées les deux premières itérations de l'ICP. A ces occasions, la grande majorité des agents de la DIRIC a obtenu un droit à option leur garantissant une priorité s'ils postulent au moment de l'ouverture du poste. Au cours de la seconde itération, les droits à option pour l'Unité Médias ont été clarifiés, avec confirmation que seuls les droits à option pour les agents entrants sont valables.

Seuls deux agents DIRIC se sont retrouvés sans solution à l'issue de ces deux itérations. DIRIC/D leur a alors proposé un poste en sur-effectif dans la future division Services, et cela sans limite de durée. En conclusion, il ressort que tous les agents de la DIRIC ont désormais une perspective dans la nouvelle organisation, bien que le contenu précis de certains postes reste flou (Météo-Conseil notamment).

Deux agents de DIRIC/PREVI ont postulé au cycle de mobilité de février pour le CSP Assistance-Applicative. Leur mutation est actée, mais la prise de poste ne sera effective qu'au moment de la bascule vers la division Services, probablement vers juin 2021.

Les représentants du personnel attirent l'attention de la Direction sur le délai assez court d'un mois dont les agents disposent pour postuler sur les postes ouverts au fil de l'eau. Ainsi, il faut ainsi s'assurer que l'information sur la sortie de ces postes soit la plus complète et la plus visible possible, car si un agent ne postule pas, il perd son droit à option ! DIRIC/D insiste sur le rôle des chefs de service qui devront contacter directement les agents concernés.

2. Fonctions administratives

La DIRIC compte désormais 3 agents administratifs de proximité, qui ont été affectés sur leur nouveau poste depuis le 1er janvier. Les fiches de poste correspondantes ont été présentées au cours de ce CTSS.

Il n'y a en revanche pas de division support proprement dite compte tenu des mutualisations sur Saint-Mandé : les tâches administratives et logistiques sont ainsi redistribuées entre DIRIC/ADE et le SG.

Pour information, deux adresses mails sont créés pour les agents de la DIRIC, afin de faciliter leurs démarches : une pour la logistique et une pour l'administratif.

3. Observations et Informatique

Le transfert de la division Observation à la DSO est effectif depuis le 1er janvier 2020. Il s'agit pour le moment d'un rattachement purement hiérarchique, la réorganisation en elle-même aura lieu en 2021.

De la même manière, les services informatiques ont été rattachés à la DSI le 1er janvier. Les agents de TTI ont rejoint le CSP Assistance Applicative ou le service IGS.

4. Aéronautique

Le 4 mai 2020 les CRA de Roissy et d'Orly seront rattachés à DSM/Aéro. A cette date, les agents qui ont fait valoir leur droit à option sur les nouveaux postes aéronautiques y seront affectés. La DIRIC conservera des relations transverses avec Orly et Roissy, notamment par le biais des téléconférence entre le CPR et les prévisionnistes aéronautiques.

La CFDT-Météo fait connaître son inquiétude à propos de la situation du CRA d'Orly. La baisse de l'effectif cible 2022 décidée en dépit du bon sens devait s'accompagner d'une analyse d'impact sur le passage à l'observation automatique ainsi que sur le transfert de certaines tâches la nuit. Promise par la Direction pour la fin 2019, cette analyse d'impact n'est toujours pas disponible ! Il y a pourtant urgence, car les effectifs d'Orly vont encore baisser très sensiblement en 2020 (3 départs potentiels). DIRIC/D confirme qu'une analyse d'impact est bien prévue et que le retard est en effet conséquent.

D'autre part, le CRA d'Orly a candidaté pour reprendre des tâches pour l'Outre Mer, à la condition d'une révision de l'effectif cible. Toutefois, d'après DIRIC/D, d'autres candidatures risquent d'être privilégiées.

5. Climatologie

Plusieurs problématiques sont à l'ordre du jour.

La première concerne le très court terme : comment assurer la continuité de la production climatologique après le départ à la retraite d'un agent très prochainement ? Les agents restant ne pourront pas récupérer l'ensemble de la production. En conséquence, plusieurs actions sont menées : certains bulletins seront davantage cadrés par des modes opératoires afin de gagner du temps ; les nouveaux abonnés menhir seront transférés vers la DSM, seuls les abonnés « historiques » seront conservés. Malgré ces actions, la situation reste préoccupante.

L'autre problématique concerne le moyen terme : comment organiser le transfert des compétences vers la future division Services en 2021 ? Il va tout d'abord falloir former les futurs MC. DIRIC/D assure qu'un gros travail est actuellement engagé pour mettre en place ces formations dont le volume sera important. L'aspect technique climatologique devrait être traité en 2020, l'aspect outils en 2021. Une période de transition pour la bascule des productions pourrait se faire à partir de l'automne 2020. De plus, les représentants du personnel rappellent que certaines tâches nécessitent un suivi sur une semaine ou plus par un même agent. Cela semble difficile à mettre en place dans la future organisation (vacations de bureau versatiles réalisées par plusieurs agents).

6. Division Services

Rappel : la future division Services comptera 11 MC et 9 CPR. Comme la DIRN et contrairement aux autres régions, l'effectif des CPR n'a donc pas été augmenté avec les arbitrages du p-dg en juillet 2019. La direction justifie ce choix par un risque de vigilance multi-paramètres ou multi-zones plus faible que dans les autres régions. Le renfort du CPR reposera donc uniquement sur les astreintes des MC.

Une simulation de tableau de bord pour les MC a été présentée. Si cette simulation est assez complète, elle reste générale, et une simulation propre à la DIRIC serait souhaitable. Il ressort néanmoins que le volume des vacations en horaires de bureau sera conséquent, aussi bien pour les MC (plus de la moitié du temps de travail) que pour les CPR (un tiers du temps de travail). De nouveaux espaces de travail pour ces vacations bureau seront organisés au 3ème étage de Saint-Mandé.

De nombreux points restent à clarifier. Quels seront concrètement les critères d'activation des astreintes : uniquement les enjeux SPB ou également les enjeux commerciaux ? Existera-t-il un garde fou sur le nombre de vacations en astreinte ? Et surtout quel sera le contenu et l'organisation des nombreuses vacations de bureau ? Comment assurer la continuité des vacations clim ? Toutes ces questions restent encore sans réponse à ce CTSS, à un an de l'échéance...

7. Médias

Concernant l'Unité Médias, la CFDT-Météo fait remonter le besoin urgent de rédiger un mode opératoire indiquant aux agents les consignes à appliquer en cas de grève. L'absence de ce document conduit en effet à des tensions entre collègues, et il est temps que ce problème soit réglé. La réalisation d'un document précisant les tâches prioritaires serait également souhaitable.

De plus, les représentants du personnel insistent pour les entretiens individuels soient réalisés chaque année. Ces entretiens sont importants pour les agents, avec notamment des enjeux de formation et de valorisation des compétences.

Il est par ailleurs confirmé que l'Unité Médias et la division Services auront une organisation et un fonctionnement disjoints.

8. COGIC

Concernant le COGIC, des fiches de postes sont en cours de réalisation par D2I.

Le cadre des astreintes à Météo-France couvre les nuits et les week-end seulement, mais toujours pas les jours ouvrés. La CFDT-Météo rappelle l'urgence de reconnaître les astreintes en jours ouvrés, sous peine de démotiver les membres de l'équipe d'appui ! A noter que ce problème d'astreinte de jour non rémunérée se pose également dans un autre service de Météo-France : à DSM/PCGC pour l'assistance ARISTOTLE. Cela fera 2 ans, en avril 2020 que l'expérimentation COGIC a démarré, les agents ne peuvent pas continuer à être d'astreinte de jour gratuitement, une solution doit être apportée.

D'autre part, la CFDT-Météo soutient depuis le début la mise en place pour les agents de l'équipe d'appui, d'un supplément IFSE pour sujétion à l'astreinte (sur le modèle des futurs MétéoConseil), le sujet est étudié par D2I/MI et par la DRH. Cela se justifie d'autant plus, que pendant la crise sanitaire que nous traversons liée au Covid19, des agents de l'équipe d'appui_Cogic ont été placés en réserve obligatoire, avec en cas de crise météorologique, une mobilisation sur place au Cogic.

Par ailleurs, il serait nécessaire de formaliser l'assignation du poste COGIC en cas de grève.

9. Suivi des effectifs.

DIRIC/D présente le TROED 2022 de la DIRIC. La DIRIC comptera 59 ETP.

La CFDT-Météo note tout d'abord une avancée : l'effectif de l'Unité-Médias augmente d'un prévisionniste (20 en tout) pour tenir notamment compte de la charge de travail induite par l'appui de crise au COGIC. Cela sera-t-il suffisant pour désengorger les bilans ? Un IT sera également recruté pour le commerce en raison du volume d'activités commerciales et des perspectives de développement à la DIRIC.

10. Bilan services postés

Service	Nombre d'agent	Bilan
PREVI-CPR	8	-180 h
PREVI-PAR	7	-51 h
PREVI CONSEIL	8	+485 h
MEDIAS	17	+4021 h
RADIO FRANCE	2	+297 h
ROISSY	13	+827 h
ORLY	15	+261 h

Constat : le bilan global est nettement positif (+5560 h), notamment porté par le bilan de l'Unité Médias qui continue d'être bien trop élevé. Le bilan global Radio-France est relativement équilibré, mais il masque de profondes disparités.

Les représentants du personnel demandent par ailleurs à ce que des statistiques sur les nombres de jours de CET posés par les agents soient communiquées à partir du prochain CTSS-DIRIC.